



Gestion du compte d'une personne âgée

Par **Boudour12**, le **06/06/2009** à **17:04**

Bonjour,

Ma mère a 82 ans et a eu 4 enfants d'un premier mariage puis 1 enfant d'un deuxième mariage qui a 43 ans, elle est veuve depuis 6 mois.

Son mari gérait seul les comptes en favorisant de façon très importante son fils.

Depuis le décès de son père, mon demi-frère s'occupe des comptes de ma mère qui a quelques problèmes neurologiques.

En effet il est le seul à avoir une procuration sur le compte de ma mère.

Au regard de sa mauvaise foi, j'aimerais une gestion commune des comptes avec mon demi frère pour protéger ma mère ; il s'y oppose absolument et a monté ma mère contre moi à ce sujet.

De nombreuses opérations ont été faites sur le compte de ma mère et de mon beau père avant son décès, sans relation avec eux (loyer du petit fils pendant un an, frais de vacances, cantine, restaurant ...). Puis je remettre en cause les paiements déjà effectués ?

S'agissant de la situation actuelle, puis-je faire quoi que ce soit pour protéger ma mère et son compte ? Par exemple obtenir une procuration.

La curatelle me semble difficile à mettre en place compte tenu de la faiblesse de ses problèmes neurologiques, la sauvegarde de justice serait-elle plus appropriée?

Je vous remercie par avance de votre aide qui me sera précieuse, bonne journée et bon

week-end.

Par **Boudour12**, le **19/06/2009** à **08:04**

Je vous remercie de m'apporter de l'aide.

Bon week end.